

**RÉPONSE – M 439 B – 23.04**

**Réponse du Conseil administratif à la motion M 439 A – 20.11**

déposée par Messieurs Claude ANGELOZ, Brice ARDUINI et Olivier PERROUX, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

**POUR DES MOULINS PRÉSERVÉS**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Après un traitement en commission le 27 octobre 2020, la présente motion a été amendée et votre Conseil a décidé de l'adresser au Conseil administratif, en l'invitant à faire en sorte que la voie d'accès pour les véhicules privés à la zone des Moulins soit fermée pendant la période estivale.

Des discussions ont eu lieu avec les locataires de la maison sise au chemin du Moulin-des-Frères 48, ainsi qu'avec les divers services d'intervention qui doivent avoir un accès au Rhône en cas d'urgence, aboutissant à la délibération DA 067 – 21.02. Celle-ci a permis la pose d'une borne escamotable en haut dudit chemin pour empêcher les véhicules privés d'accéder à la zone des Moulins.

La motion M 439 A – 20.11 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif

Vernier, le 27 mars 2023

